Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pully: la Compagnie de danse Linga reçoit un soutien marqué des pouvoirs publics

Pour la première fois, l'Etat de Vaud, la Ville de Pully et la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia ont signé une convention de soutien conjoint d'une durée de trois ans en faveur de la compagnie de danse Linga, établie à Pully depuis 1992. Ils souhaitent ainsi améliorer durablement les conditions de travail de la compagnie.

Les représentants des autorités de la Ville de Pully, du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud et de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, ont signé une convention de soutien conjoint en faveur de la Compagnie Linga, représentant globalement une aide annuelle de 225'000 francs. Cette convention d'un nouveau type a pour but d'assurer à la compagnie de meilleures conditions lui permettant de travailler dans la continuité, de renforcer sa structure de fonctionnement et, par conséquent, d'accroître sa capacité à trouver des lieux de représentation au niveau international. La compagnie n'étant tenue qu'à deux nouvelles créations au cours des trois ans que dure le soutien, elle n'est pas constamment mise sous pression pour produire et peut ainsi concentrer ses efforts sur la mise en valeur et la diffusion de ses pièces. Elle se voit allégée d'une partie du travail administratif, pouvant ainsi planifier ses activités de manière plus sûre, disposant de plus de temps pour des recherches; elle sera à même de répondre plus rapidement aux offres de tournées ou de représentations. En signant cette convention de soutien conjoint, les pouvoirs publics témoignent de leur confiance envers la qualité artistique et la solidité structurelle de la Compagnie Linga.

Pour la Ville de Pully, cette aide s'inscrit dans la continuité du soutien qu'elle assure à la compagnie depuis 1992 par la mise à disposition de locaux à l'Octogone et du Théâtre pour le spectacle annuel. Le soutien du Canton à la création, sous forme de convention de durée déterminée de trois ans, a également été renouvelé cette année. La Fondation Pro Helvetia assurera, pour sa part, les aides pour les tournées en Suisse et à l'étranger.

La convention de soutien conjoint est l'un des résultats tangibles qui émanent du " Projet Danse - Projekt Tanz ", une initiative que l'Office fédéral de la culture, la Fondation Pro Helvetia, les cantons, les villes et les représentants de la danse ont priseconjointement pour élaborer un plan ambitieux de soutien à la danse en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2007

Pully, Corinne Martin, secr. municipale, 021 721 31 21 - Etat de Vaud, Brigitte Waridel, aff. Cult., 021 316 07 40 - Pro Helvetia, Andrew Holland, resp. danse, 044 267 71 17 - Cie Linga, Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, 021 721 36 03